



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE  
Le Directeur

Paris, le 2 avril 2008

Mesdames, Messieurs,

La direction et les représentants de l'intersyndicale se sont réunis le mardi 1<sup>er</sup> avril 2008 de 15h à 23h.

Au cours de cette négociation, la direction a élargi ses propositions de manière à fournir un complément de rémunération à un nombre plus important de collaborateurs de l'établissement public.

Dans ce cadre, la direction a présenté une ultime proposition dans l'esprit de parvenir à un accord.

Cette proposition s'articule de la manière suivante :

- **Un double engagement** :

- o ouverture d'une négociation, sur l'évolution des mécanismes pérennes de redistribution (intéressement et épargne salariale) dès adoption de la loi sur la modernisation de l'économie ;
- o réalisation, avant l'été, d'un bilan du régime indemnitaire des fonctionnaires ; ce bilan pourra donner lieu à des ajustements tant au plan du barème que de l'évolution de l'ACF en cas de promotion ; en outre, une attention particulière sera portée à la réduction des écarts constatés à fonctions équivalentes entre des personnels de statuts différents (par exemple : attaché principal et directeur d'études).

- **Un complément de rémunération payé en avril** :

Cette mesure concernerait 3 260 collaborateurs (de tous statuts) sur la base :

- o d'un socle commun de 500 € pour tous les agents fonctionnaires et statutaires jusqu'à l'indice majoré 490 et les salariés jusqu'à l'indice 520 ;
- o d'une majoration de 100 € (soit 600 € au total) pour les fonctionnaires et statutaires à l'indice compris entre 306 et 347 et pour les salariés entre 392 et 444 ;
- o d'une majoration de 300 € (soit 800 € au total) pour les fonctionnaires et statutaires pour un indice inférieur à 306 et les salariés à l'indice inférieur à 392.

J'appelle toute votre attention sur ces propositions et vous rappelle qu'à défaut d'accord la direction sera amenée à mettre en œuvre de manière unilatérale des mesures d'un niveau inférieur.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme NANTY

Destinataire : l'intersyndicale CDC : CGT - CFTC - FO - CFDT - CGC - UNSA - SUD - SNUP

Copie : MM. Augustin de ROMANET - Denis DEBUS - Jean-Marc MAURY  
Les Directeurs et Chefs d'établissement de l'Etablissement public